

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2024

Séance du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune des Clefs, dûment convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h00, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Nombre de votants : 9 + 4 POUVOIRS

Présents (9) : Mesdames Mme BULEUX Nathalie ; CORBINEAU Elodie, arrivée à 20h09 (vote à la délibération n°2024/32) ; DA RUGNA Roselyne ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ; Messieurs Sébastien BRIAND ; BIBOLLET Maxime ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BASTARD-ROSSET Benoît

Absent (1) : M. CREDOZ Pierre

Pouvoirs (4) : M. ALBANEL Xavier donne pouvoir à M. BIBOLLET Maxime

M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie

Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence donne pouvoir à Mme DA RUGNA Roselyne

Mme HARZO Marie donne pouvoir à Mme CORBINEAU Elodie

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

DELIBERATION N° 2024/33	RENOUVELLEMENT D'ENGAGEMENT A PEFC AUVERGNE-RHONE-ALPES A COMPTEUR DU 1^{er} JANVIER 2025
------------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

La certification PEFC garantit la gestion durable de la forêt communale.

Il s'agit d'une démarche volontaire par laquelle la commune :

- Garantie par un label indépendant la gestion durable de la forêt communale en pérennisant ses fonctions économiques, environnementales et sociétales ;
- Contribue au développement des certifications BOIS DES ALPES™ et BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL™, PEFC étant une condition d'accès à ces certifications qui garantissent la provenance des bois et qui permet aux entreprises locales d'être plus compétitives ;
- Favorise la commercialisation de ses bois en répondant à une demande croissante de bois certifié.

Ce renouvellement d'engagement est de 5 ans du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 et un coût de 355,09 € pour ces 5 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de renouveler l'engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

S'ENGAGE :

- à respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur ;
- à accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC AURA et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, conservés à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable ;
- à accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles la commune s'est engagée pourront être modifiées. En cas de changements, le maire en sera informé et aura le choix de poursuivre son engagement ou de le résilier par courrier adressé à PEFC AURA.
- à mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC AURA en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;
- à accepter que la participation de la commune au système PEFC soit rendue publique ;
- à informer PEFC AURA dans un délai de 6 mois de toutes modifications de surface forestière ;
- à s'acquitter de la contribution financière de 355,09 EUR pour 5 ans du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029

Ainsi fait et délibéré aux Clefs les jours, mois et an susdit.

Le Maire,
Sébastien BRIAND

La secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. Buleux', with a horizontal line underneath.